

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS217/15  
WT/DS234/23  
18 juin 2003  
(03-3252)

---

Original: anglais

## ÉTATS-UNIS – LOI DE 2000 SUR LA COMPENSATION POUR CONTINUATION DU DUMPING ET MAINTIEN DE LA SUBVENTION

Arbitrage au titre de l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur  
les règles et procédures régissant le règlement des différends*

La communication ci-après, datée du 13 juin 2003, adressée par l'arbitre, M. Yasuhei Taniguchi, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

---

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de ma décision arbitrale relative à l'affaire *États-Unis – Loi de 2000 sur la compensation pour continuation du dumping et maintien de la subvention*, WT/DS217/14, WT/DS234/22, conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Cette décision sera distribuée aux Membres de l'OMC plus tard aujourd'hui et elle est confidentielle jusqu'à sa distribution.

---